VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

PLAN DÉFINITIF DE SEVRAGE AU PRACETAMOL CODEINÉ ET À LA CODÉINE EN PARTICULIER

Par Profil supprimé Postée le 30/07/2013 19:27

bonjour,
J'ai consulté cette après midi mon médecin traitant prescripteur.
Nous avons établi un plan sur 4 mois de sevrage à la dépendance au paracétamol codéiné et en particulier à la codeine.
Nous utiliserons donc le DICODIN qui contient 60 mg de dérivés coédinés par comprimé.Ce sont des comprimés à libération prolongé.Pourquoi mois et en prenant le 1 er mois 4 comprimés jour, puis le deuxième mois 3 comprimés, le 3ème 2, le 4ème 1 puis arrêt?
Car je consommais une dose de codéine non négligable de 12 comprimés foix 50 mg càd 600mg de codeine.le laboratoire indique la nécessité d'être hospitalisé quelques jours au début du traitement par DICIDIN mais cela n'est pas nécessaire dans mon cas.
Ce sevrage assez étendu sur le temps correspond aussi à une prise en compte de mon état psychique et sa fragilité et le rôle qu'a pris pour moi la codeine. J'espère sincèrement être sur la voir de la maitrise de cette dépendance. Le médecin me proposait si c'était necessaire de precrire de temps à autre du Klipal 600mg50mg. J'espère que ce sera inutile. Je le verrai 1 fois par semaine et au mois d'août il ne sera pas en vacance. De toute façon je n'avais pas le choix, continuer à court moyen terme engagerait un pronostique vitale. Le médecin a été surpris agréablement que ce soit moi qui fasse cette démarche de demande d'arrêt et de sevrage. je me permettrais de vous tenir au courant de mon ressenti.

Mise en ligne le 31/07/2013

Bonjour,

Nous sommes ravis d'apprendre que ce « plan de sevrage » vous convient et nous vous souhaitons une bonne continuation.

Bien cordialement.